

Intégration économique dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

# Les enjeux du libre-échange expliqués aux hommes d'affaires gabonais



Le secrétaire général du ministère du Commerce, M. Ngoulakia (c), a lancé les activités de sensibilisation sur l'avènement de la Zone de libre-échange de la CEEAC.



Une vue des opérateurs économiques présents.

FA.  
Libreville / Gabon

UNE campagne de sensibilisation sur la Zone de libre-échange (ZLE) de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est tenue hier à la Chambre de commerce de Libreville. Celle-ci avait pour but de présenter aux opérateurs économiques les enjeux de leur intégration dans la zone de libre-échange de la CEEAC.

Sous la direction de Marie-Thérèse Chantal Mfoula, secrétaire générale adjointe de la CEEAC, en charge du Département de l'intégration physique, économique et monétaire (Dipem), les experts ont informé les opérateurs économiques des opportunités qu'offre la ZLE de la CEEAC, la procédure à suivre pour l'obtention des agréments de produits industriels originaires du Gabon ou labellisés comme tels. La finalité étant de tirer avantage d'un marché de 170 millions d'habitants.

Cette rencontre avec les opérateurs économiques s'est déroulée en présence des responsables du ministère du Commerce, dont Barthélémy Ngoulakia, secrétaire général adjoint 2, et Vierin Georges Iboudah, directeur général du Commerce. Celui-ci a décliné la mise en place du comité national chargé des agréments des produits industriels au tarif préférentiel de la CEEAC (TP/ CEEAC). A ce sujet, l'expert fiscal-douanier de la CEEAC, Christian Sambia, a détaillé cet instrument d'intégration et son

mode d'obtention. Le TP/CEEAC est le régime tarifaire préférentiel qui s'applique au commerce entre les États membres, concernant les produits. Il offre la possibilité d'exporter les produits dans l'ensemble du territoire de la sous-région, en franchise de droits de douane et sans restriction quantitative. Les entreprises qui souhaitent exporter leurs produits sous ce régime devront donc monter un dossier de demande d'agrément devant leur permettre d'écouler leurs marchandises dans les autres pays membres. S'agissant de la Zone du

libre-échange, elle est régie par les dispositions du Traité instituant la CEEAC, et a pour but d'établir un marché commun. Ceci, en éliminant les droits de douane et toutes autres taxes d'effet équivalent, à l'importation et à l'exportation des marchandises. De même, le Traité abolit les restrictions quantitatives et autres entraves au commerce.

Cette Zone de libre-échange a été créée en 2004 par la XI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Cette campagne de sensibilisation de Libreville est la 11<sup>e</sup> étape d'une mission

circulaire qui s'effectue depuis septembre dernier dans tous les États membres de la CEEAC. Elle fait suite aux décisions prises par les plus hautes autorités politiques, réaffirmées par les ministres en charge du Commerce et des Finances de la Communauté, réunis à Kinshasa en mai 2016, avec pour objectif de rendre effective la ZLE de la CEEAC en janvier 2017.

A ce titre, une feuille de route, pilotée par le secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam Mi, avait été adoptée. Après le Gabon, cap sur la République démocratique du Congo (RDC).

## Commerce entre pays membres de la CEEAC

### Briser le cercle vicieux de 1 % des échanges commerciaux

Innocent M'BADOUMA.  
Libreville / Gabon

LA Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est, de loin, la sous-région en Afrique noire la moins intégrée, la moins efficace en matière de flux commerciaux intra-zone. A titre indicatif, les observations de la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), en 2012, montrent que la valeur moyenne des exportations au sein de la CEEAC était la plus faible de tous les accords commerciaux en Afrique subsaharienne. Les échanges n'ont jamais franchi 160 milliards de francs, soit 1% des exportations totales des pays membres. Selon la Cnuced, le principal exportateur dans la zone CEEAC reste le Cameroun, suivi du Gabon (19% du volume des échanges) et le Congo (13%). Pendant ce temps, les exportations entre pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cédeao) étaient de 2 600 milliards de francs, près de 10 % des exportations totales des pays membres. Or, des études de la Banque mondiale ont démontré que des échanges commerciaux entre pays de la CEEAC vont accroître

de deux points, le taux de croissance des économies de la communauté. Fort de cela, la Communauté se débat pour accroître son trafic de marchandises. Pour autant, la tâche n'est pas aisée, car la zone souffre de ses contradictions. D'abord, des déclassements douaniers et de défiscalisation qui minent le tarif extérieur commun. A titre illustratif, la défiscalisation de certains produits dits de première nécessité, en 2008, en réponse à la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires, a porté un sérieux coup au droit fiscal commun d'entrée. De plus, cela s'est fait sans procédure régionale de négociation, sur des bases purement nationales au Cameroun, au Congo et au Gabon. Ces arrangements fiscaux à l'intérieur de chaque Etat, leur multiplication et, surtout, leur maintien dans le temps, au nom de la souveraineté des peuples, affectent le caractère commun de la politique commerciale, et entravent la concurrence entre pays de la sous-région. La signature unilatérale par le Cameroun d'un accord commercial avec l'Union Européenne dans le cadre d'un Accord de partenariat économique (APE) censé être régional, révèle à quel point le commerce de la zone est loin de sortir de ses turpitudes. Par ailleurs, l'insuffisance

des corridors de circulation devant s'appuyer sur de bonnes infrastructures routières, les conflits politiques qui agitent certains pays, la menace terroriste, les relents nationalistes, ont fini d'amoinir les flux de personnes et des biens, et de porter d'échec en échec, la Zone de libre-échange programmée en juillet 2004, puis en décembre 2007, et réaffirmée lors de la session ordinaire des chefs d'Etat à N'Djamena (Tchad), qui prévoyait le début d'une zone de libre-échange au 1er juillet 2012. Aujourd'hui, le manque total d'agréments traduit la non-appropriation du tarif préférentiel de la CEEAC par les opérateurs économiques. Et les franchises accordées en application des nouveaux codes miniers, pétroliers et forestiers des États fragilisent encore plus la construction d'un commerce à l'échelle sous-régionale. Comme si cela ne suffisait pas, la volonté des États de relancer les échanges commerciaux se heurte à une absence de statistiques. De ce fait, le secrétariat général de la CEEAC ne dispose pas d'une base de données pertinente pour la formulation d'une politique régionale de promotion commerciale. Espérons que les choses vont changer avec l'irréversible intégration qui s'impose à toute l'Afrique.

## GRAND QUIZ FOOT

Du 04 Janvier au 22 Février

**LISTE DES 1<sup>ers</sup> GAGNANTS**

Noms et Prénoms

1	MBANG ENGONGA NELLY
2	AMBOUROUET CHRISTOPHER
3	MEBIAME BIYOGHO CHRISTOPHER
4	MOYI FABIEN
5	EMEL YANNIS
6	OBIANG ESSONO MICK-JOE
7	ASSENG ASSENG JEAN CHRISTOPHE
8	ESSIMA KEVIN WILFRANE
9	NDOMBA IKAMBA KHALED
10	ALOUBA NGOUNDOU JEAN BAPTISTE
11	MBA MINKO LIONEL
12	NDJOBANI REDHY KURK
13	NGOUA NGOULOU MARLON
14	BISSOUE WESS
15	ROGASSY KOUMBA ERIC JOEL
16	NZIENGUI BOUSSOUGOU ALBAN
17	TCHIKAYA GUY BERNARD
18	AWOUNOU YVES
19	NKOGHE MBA STEPHANE
20	OKOUNDA TEDDY
21	MBIRA MBOULA HERNES
22	BOUSSOU NDEMBI CHRIST LEWIS
23	MOUSTAPHA MBEYA SOW

1

Million

des Smartphones 4G

Billets pour les Matches

Gabon Telecom

L'avenir vous appartient

Tu aussi tu souhaites être l'heureux gagnant d'un super Smartphone 4G, des billets pour la demi-finale et la finale en VIP, envoie « FOOT » au 205, réponds aux questions et cumule des points. Coût du SMS 100F. Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur <https://www.facebook.com/GabonTelecom>

www.gabontelecom.gi    Facebook.com/GabonTelecom    Info : 222